



**PRÉFÈTE
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La lettre de la relance



Construire la France de 2030



L'édito

Les TPE et les PME ont une place centrale dans l'économie corrézienne. France Relance comporte de nombreuses opportunités pour ces entreprises en venant renforcer leur compétitivité et accélérer leurs projets.

Le plan de relance conforte ou développe également de nombreux marchés.

C'est notamment le cas pour les artisans et entreprises du BTP avec les travaux de rénovation thermique des logements ou des bâtiments publics et la réhabilitation des logements sociaux.

Enfin, France Relance est un moyen de préserver et de développer les compétences des TPE et PME en facilitant l'embauche, l'apprentissage et la formation des jeunes. Afin de donner une vision exhaustive de ces aides, le Gouvernement vient de publier un guide des mesures du plan de relance pour les TPE et les PME. Celui-ci est consultable à l'adresse suivante :

www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/publication-guide-mesures-plan-relance-pour-tpe-pme

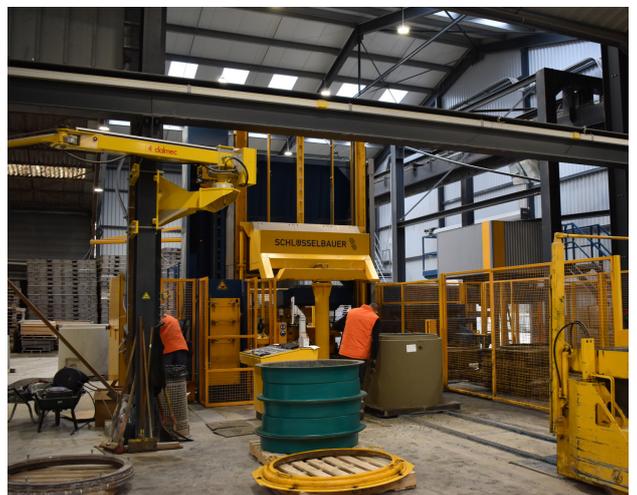
Salima Saa - Préfète de la Corrèze

Impact
industrie
collectivités
territoriales

Des sites industriels « clés en main »

Un appel à propositions pour identifier des "**sites industriels clés en main**" est lancé auprès des collectivités territoriales.

Il s'agit d'identifier des sites pouvant recevoir des activités industrielles ou logistiques et pour lesquels les procédures relatives à l'urbanisme, à l'archéologie préventive et à l'environnement ont été anticipées. L'objectif est de permettre l'instruction des autorisations nécessaires à l'implantation d'une nouvelle activité industrielle dans des délais maîtrisés.



L'appel à propositions est ouvert aux collectivités et opérateurs qui disposent de sites aménagés et attractifs. Par ailleurs ils doivent être engagés dans une démarche de développement économique territorial. Une première relève des propositions sera effectuée le 5 janvier et l'appel à propositions court jusqu'au 31 mars 2021.

Les propositions peuvent émaner de tout acteur en charge de la promotion ou du développement économique du territoire : EPCI, syndicat mixte, structures d'aménagement ou opérateur foncier.

L'appel à propositions est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/aap/industrie/politique-industrielle/appelpropositions-sites-industriels-cles-main>

Impact
collectivités
territoriales

**Inclusion numérique : 4000
conseillers numériques
financés par l'Etat**

La crise sanitaire a mis en lumière l'importance des outils numériques et la nécessité de rapprocher le numérique du quotidien des Français. Pour cela, le Gouvernement lance, dans le cadre de France Relance, un appel à manifestation d'intérêt visant **le recrutement de 4 000 conseillers numériques** formés proposant des ateliers d'initiation au numérique.

L'appel à manifestation d'intérêt permet de candidater pour devenir structure d'accueil d'un conseiller avec une prise en charge financière allouée sous la forme d'une subvention d'un montant de **50 000€ par poste**.



La collectivité bénéficie de l'assurance :

- de ce soutien financier,
- d'une prise en charge à 100% des frais de formation initiale ou continue,
- de sélectionner le conseiller numérique qu'elle accueillera parmi le vivier présenté par l'agence nationale de la cohésion des territoires qui porte le programme,
- de disposer d'un outillage complet du conseiller et d'une animation nationale

Le dépôt des candidatures s'effectue sur la plate-forme

www.conseillernumerique.gouv.fr



Impact
environnement

Bonus écologique et prime à la conversion

En marge du plan de soutien à destination de la filière automobile déployé par France Relance, les modalités du bonus écologique et de la prime à la conversion ont été élargies depuis le 1er juin dernier.



Ce dispositif est complété depuis le **9 décembre** par un bonus de **1 000€** pour l'achat d'un véhicule électrique et la prolongation de six mois des barèmes exceptionnels du bonus écologique et de la prime à la conversion jusqu'au **30 juin 2021**.



ROULONS PLUS PROPRE
Le plan climat en action

Impact
tous
secteurs

Calendrier des appels à projets

Lancé en septembre dernier, le plan France Relance monte en charge et les appels à projets (AAP) se multiplient. Pour aider les porteurs de projets, le ministère de l'économie, des finances et de la relance publie un calendrier des appels à projets. Celui-ci permet de suivre les dates d'ouverture et de fermeture des AAP, les thématiques abordées. Il donne les liens permettant de s'y inscrire.

Ce nouvel outil est disponible à l'adresse suivante :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/calendrier-appels-projets.pdf